

Compte-rendu
Bureau du 19/11/18

Présents : Thomas Dubreuil (Arts de la Rue) , Jacqueline Blondel (Photo), Lucien Seldran (danses modernes), Jean-Paul Hostert (informatique), Jean-Miche Favre (Arts et décoration), Christian James (toutes collections), Cyril Colombon (Musique), Bernard Prospéri (théâtre)

I - Budget économique actuel :

Comme il est stipulé dans la convention métropolitaine 2018, la Gourguillonnaise s'engage à étudier une réduction des moyens mis à disposition par la Métropole. C'est pourquoi l'unique point à l'ordre du jour de cette réunion de Bureau est la définition d'un nouveau projet économique. Le Président Thomas Dubreuil fait une synthèse financière de la situation actuelle de l'association.

a) budget de fonctionnement :

Charges siège		Recettes siège	
Factures (eau, gaz elec)	25 500€	adhésions	8 000€
Assurances (locaux, véhicules)	3 000€	Partenariats	10 000€
Entretien des locaux	2 500 €		
CAC -expert comptable	17 000€		
Divers (fournitures, carburants, tel,..)	4 000 €		
total	52 000€		18 000 €

Le siège présente donc un déficit actuel de 34 000 € couvert par les subvention Ville de Lyon et CCAS.

Au niveau du fonctionnement des sections, il s'avère qu'il y a trois situations :

- les sections qui s'équilibrent hors investissement (Informatique, Théâtre, Toutes collections, Photo)

- les sections qui s'autofinancent (Arts de la Rue, Danses modernes)

- les sections en déficit (Arts et décoration, Musique)

Ces dernières ont un déficit cumulé d'environ 20 000€ (il semble que pour 17-18 ce déficit soit moindre 15 000€).

On constate alors que la Gourguillonnaise a un déficit pour son fonctionnement de 20 000 €.

b) budget d'autonomie

Charges		recettes	
Loyers et charges	84 750€	Subvention autonomie métropole	84 750 €
Salaires agents	120 750€	Subvention autonomie métropole	120 750€
total	205 000 €		205 000 €

La Métropole de Lyon alloue une subvention d'autonomie de 205 000 € afin que la Gourguillonnaise puisse reverser ces sommes à la Métropole et les intègre dans ses comptes annuels.

II - projet économique :

Au vu de cet exposé, il est proposé que lors de la réunion du 28/11/18 avec M Marc Grivel 1^{er} Vice-Président de la Métropole et Gérard Claisse 13^e adjoint au maire de Lyon en charge des ressources humaines et du dialogue social que la Gourguillonnaise présente un nouveau projet économique sur les bases suivantes :

a) fonctionnement :

les deux sections en déficit devront se rapprocher au plus près d'un équilibre financier.

La section musique proposant une augmentation croissante de ses tarifs sur trois saisons (18-19, 19-20 et 20-21), prix coûtant des cours individuels, hausse des prix d'entrée aux concerts, création d'événements (repas musicaux autour d'un plat traditionnel en lien avec la Section Danse).

La section Arts et Décoration : diminution des heures de cours de l'intervenant peinture à la Gourguillonnaise et création d'un cours de dessin à la Métropole de Lyon (Porte Sud) en janvier 2019 .

En plus, une fusion avec l'association Arlymet (150 adhérents VDL ou Métro) pourrait engendrer des adhésions et des ayants droits supplémentaires

Charges siège		Recettes siège	
Factures (eau, gaz elec)	25 500€	adhésions	8 000€
Assurances (locaux, véhicules)	3 000€	Partenariats	10 000€
Entretien des locaux	2 500 €	Nouvelles recettes propres, (Événements (...))	10 000 €
CAC -expert comptable	17 000€	Subvention CCAS	À définir
Divers (fournitures, carburants, tel,...)	4 000 €	Subvention Métropole	À définir
besoin fonctionnement sections	20 000 €	Subvention (VDL)	À définir
total	72 000€		28 000 €

La suppression en 2017- 2018 de la subvention de fonctionnement de la Métropole (47 000 €) a pu être « épongée » sur les fonds propres de l'association et la perte estimée pour l'exercice 17-18 est 33 000€

Pistes envisagées :

- rapprochement avec Arlymet et Amitiés Métropolitains et Municipaux
 - mise à dispositions des locaux pour Directions de la Métropole (séminaires, réunions, formations, événementiel,...)
- b) budget d'autonomie

Charges		recettes	
Loyers et charges	A définir	Subvention autonomie métropole	A définir
Salaire agent non reclassé	A définir	Subvention autonomie métropole	A définir
total	A définir		A définir

Si une diminution des subventions de fonctionnement peuvent s'entendre. Il n'en est pas de même concernant la subvention d'autonomie.

Elle n'est allouée à la Gourguillonnaise que pour lui permettre de rembourser des charges estimées par la Métropole conformément à la circulaire du Premier Ministre relative aux relations partenariales entre les pouvoirs publics et les associations. (Cette contribution peut n'être que modique, voire symbolique. La valeur de cette contribution déterminée doit apparaître dans l'acte d'attribution de la subvention).
<C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\Annexe 1 regles encadrant les relations financieres.pdf>.

En conséquence, les membres du bureau propose que cette contribution soit renégociée d'une part :

- sur les loyers et charges des locaux qui pourraient symboliques ou du moins minorés
- sur les salaires des agents car deux agents sont en retour vers l'emploi et la Gourguillonnaise remplit donc une mission sociale dédiée à la DRH. Ainsi comme cela se fait dans les autres cas, ces salaires pourraient être supportés par la Métropole (DRH). Il ne resterait que 40 à 50 000€ à subventionner.

Si cette présentation reçoit l'assentiment de nos interlocuteurs, le montant total des subventions (fonctionnement +autonomie) ne dépasserait pas la

somme de 153 000 € et ainsi la Gourguillonnaise pourrait « économiser » les frais d'un commissaire aux comptes (≈ 4000€), cf le guide juridique et fiscal de www.associations.gouv.fr

Dans le cas où ce projet ne soit pas agréé, la Gourguillonnaise devra prendre la décision de se dissoudre et d'appliquer les articles 19 et 20 de ses Statuts.

Toutefois, les membres du Bureau mettront tout en œuvre pour défendre avec panache une association de plus de 40 ans pour laquelle un grand nombre de bénévoles du Grand Lyon se sont investis pour en faire un véritable patrimoine culturel de la Métropole.

Le Secrétaire,
Bernard Prospéri



Le Président,
Thomas Dubreuil

